

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 29/05/2020

### **COVID-19 :**

#### **Mise en œuvre de la politique de tests, de détection des cas contacts et d'isolement**

Notre pays est entré dans une phase de levée progressive du confinement depuis le 11 mai dernier. La stratégie sanitaire de déconfinement repose sur 3 niveaux d'action :

- la prévention et le respect strict des gestes barrières et des recommandations de distanciation physique,
- l'identification et le dépistage des cas possibles (signes cliniques évocateurs Covid-19)
- le blocage des chaînes de contamination à partir de l'identification des contacts à risque, leur mise en quarantaine et leur dépistage.

#### ➤ **Respecter des gestes barrières**

La sortie progressive du confinement entraîne mécaniquement une hausse des contacts alors que le virus Covid-19 est toujours actif. Le strict respect des gestes barrières et de distanciation physique doivent rester la règle pour tous et s'inscrire dans la durée :

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.



#### ➤ **Dépister massivement**

Dans chaque département, un dispositif de dépistage est déployé dans l'objectif de proposer un test de dépistage à toutes les personnes qui présenteraient de premiers symptômes suspects et à toutes celles qui auraient été en contact avec des personnes malades.

⇒ Dès l'apparition de symptômes mêmes légers qui font penser à la Covid-19 (toux, fièvre, maux de tête, courbatures...), la consultation de son médecin traitant ou en son absence d'un médecin généraliste à proximité est fortement recommandé. Au cours de la consultation, le médecin peut alors décider de prescrire un test au patient.

⇒ Toute personne ayant eu un contact étroit avec une personne testée positivement sera contactée par la plateforme de l'Assurance Maladie. Une orientation vers le lieu de dépistage le plus proche pour réaliser un test lui sera proposée et des masques chirurgicaux pourront être retirés auprès d'une pharmacie.

⇒ Des campagnes spécifiques de dépistage, pour des publics identifiés (personnes vulnérables, résidents des structures d'hébergement collectif et personnels exerçant dans ces structures en cas de premier cas confirmés au sein de la structure,...) seront menées compte tenu des risques de propagation du virus dans des environnements fermés.

Dans les Hautes-Pyrénées, les patients peuvent être accueillis sur 16 sites de prélèvement avec un maillage territorial permettant de garantir une offre de proximité. 4 laboratoires sont mobilisés pour effectuer les analyses, ce qui représente une capacité de prélèvement de 1 500 tests par jour environ.

**A ce jour, 1535 tests ont été réalisés dans le département depuis le 11 mai 2020.  
Sur cette même période, 15 cas positifs ont été signalés.**

### ➤ Identifier les personnes contacts

Lorsque le résultat d'un dépistage au Covid-19 est positif, les individus ayant eu des contacts rapprochés avec la personne malade antérieurement à son isolement, et jusqu'à 48h avant l'apparition des symptômes sont systématiquement identifiées.

Les médecins généralistes débutent la recherche des contacts potentiels au sein du foyer du patient. Par la suite, les équipes de l'Assurance maladie prennent le relais par le biais des plateformes d'appel déployées dans chaque département. L'identification des cas contacts hors du foyer se poursuit et toutes les personnes identifiées sont contactées pour leur transmettre toutes les informations utiles (nécessité d'isolement, proposition de dépistage, mise à disposition de masques, mesures sanitaires à respecter,...).

L'Agence régionale de santé est mobilisée pour les cas plus complexes : présence de plusieurs cas groupés, ou cas complexe en structures d'hébergement collectif, pour certains publics identifiés (EHPAD, établissements de santé, milieu scolaire par exemple), nombre de contacts à risque particulièrement élevé.

### ➤ Assurer l'isolement et le suivi des patients

Dès lors qu'une personne est testée positive à la Covid-19, elle sera invitée à rester isolée prioritairement à son domicile, si cette mesure peut être respectée. Dans le cas contraire, un lieu spécifique lui sera proposé par le préfet. Les personnes contact identifiées seront également invitées à respecter un confinement et à réaliser un test. Si besoin, l'Assurance Maladie pourra prescrire un arrêt de travail pour couvrir la période d'isolement. Un suivi sera assuré auprès des personnes testées positives.

Par ailleurs, un accompagnement individuel pourra être proposé aux personnes isolées par le biais de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI), opérationnelle depuis le 15 mai 2020 dans les Hautes-Pyrénées.

Ce dispositif est organisé par l'Etat (Préfecture, DDCSPP), l'Agence régionale de santé (ARS) et en lien avec la Croix rouge départementale.

L'objectif est de fournir aux personnes confinées un appui matériel et social nécessaire pour que leur isolement se passe dans les meilleures conditions (hébergement spécifique, portage de repas, suivi psychologique, ...). Les patients seront orientés par la plateforme de l'assurance maladie, qui leur indiquera les coordonnées de la CTAI, ou par l'ARS.

**A ce jour, 4 personnes isolées ont été suivies par cette cellule depuis le 15 mai 2020**



## J'ai des symptômes du COVID-19

COVID-19

Jour J



Je ressens des symptômes  
du COVID-19 (toux, fièvre,  
nez qui coule, perte de goût  
ou d'odorat)



J'appelle un médecin dès  
le début des symptômes.  
Il me prescrit test, masque  
et arrêt de travail



Je m'isole chez moi  
Je porte un masque



Je prends RDV  
pour un dépistage COVID



Je me présente  
au lieu d'examen,  
avec ma carte Vitale,  
avec ma prescription  
médicale et avec un masque



Un professionnel  
de santé me fait  
le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats  
de mon test COVID-19



**Mon test est positif**

Je suis porteur du COVID-19

L'Assurance maladie me rappelle et appelle mes « personnes contact »  
pour les informer des consignes à suivre



**Mon test est négatif**

Je ne suis pas porteur du COVID-19

Je m'isole chez moi jusqu'à ma guérison complète

Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15 (ou le 114)

Fin de l'isolement : je ne suis plus isolé et peux  
sortir de mon domicile en respectant strictement  
les gestes barrières

**Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison**

## Mon test COVID-19 est positif

COVID-19

Jour J



Le résultat de mon test est positif  
Je suis atteint du COVID-19



Je m'isole à mon domicile  
Je porte un masque en présence d'autres personnes



Je surveille mon état de santé et l'apparition de symptômes (prise de température quotidienne)



Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15 (ou le 114)

J +1



Je suis contacté pour identifier les personnes contacts que j'ai pu contaminer (« personnes contact »)

1. Par mon médecin  
Personnes contacts familiales

2. Par l'Assurance Maladie  
Autres personnes contacts

Je m'isole jusqu'à la guérison



Je suis guéri,  
je sors de mon isolement,  
je porte un masque

# Je suis une personne contact d'un cas de COVID-19

COVID-19

Je suis informé par un appel que j'ai été en contact proche avec un malade

J'accède à un test **SANS** prescription médicale



Je dois aller me faire  
tester **immédiatement**  
si je vis avec la personne  
contaminée, sinon **7 jours**  
après le dernier contact  
avec la personne malade



Je m'isole chez moi  
je porte un **masque**  
en présence d'autres  
personnes et  
je surveille mon état  
de santé



L'Assurance Maladie  
ou mon médecin  
m'indiquent  
le laboratoire  
le plus proche



Je suis inscrit  
pour le test sans  
démarches à faire

Jour J



Je me présente  
au lieu d'examen  
avec ma carte Vitale  
et je porte un masque



Un professionnel  
de santé me fait  
le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats  
de mon test COVID-19



Mon test est positif  
Je suis porteur  
du COVID-19



Mon test est négatif  
Je ne suis pas porteur  
du COVID-19



**Isolement strict  
et masque :**  
je m'isole chez moi  
jusqu'à ma guérison  
complète ou celle  
de toutes les personnes  
de mon foyer



L'Assurance Maladie me  
rappelle pour me donner  
les recommandations  
à suivre